

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Affaire suivi par :
Madame Anne CHIANG

LE MAIRE

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt trois

Le vendredi 20 janvier

A 9h00

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 20 janvier 2023

Centre de Loisirs
2 chemin des Renouillères
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il est rappelé que lors de sa visite, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.

Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur François TAGLANG

Représentant Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
Adjudant-Chef Laurent FOUCHERES

Représentant Madame la Commissaire
Major Frédéric BACHELET

Services Techniques
Monsieur Franck MARJERIE

Assistaient également à la visite

Directrice de l'établissement
Madame Laetitia SANCHEZ

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 20 janvier 2023

Centre de Loisirs
2 chemin des Renouillères
93360 NEUILLY-PLAISANCE

La commission communale de sécurité et d'accessibilité s'est réunie ce jour afin de procéder à la visite périodique de l'établissement.

Il s'agit d'un établissement de plain-pied à simple rez-de-chaussée. Il comprend 7 salles d'activités disposant chacune d'un dégagement propre sur l'extérieur, un local pour le personnel, un vestiaire pour les dames de service, deux réserves, un bureau et une salle de réunion.

L'établissement dispose d'un éclairage de sécurité par blocs autonomes et d'un équipement d'alarme de type 4 avec déclencheurs manuels.

Le chauffage est assuré au moyen de radiateurs électriques.

Effectif déclaré :

- | | | |
|-------------|---|---------------|
| - Public | : | 180 personnes |
| - Personnel | : | 15 personnes |

CLASSEMENT : Etablissement de **type R de 5^{ème} catégorie** assujetti à l'arrêté du 23 mars 1965 modifié.

Au cours de la réunion préalable, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- registre de sécurité
- rapport de vérification périodique des installations électriques (Code du Travail) établi par l'organisme agréé QUALICONSULT en date du 15 février 2022, avec la levée des observations effectuées par la société LUMAGE le 19 janvier 2023
- rapport de vérification périodique des installations de moyens de secours contre l'incendie et désenfumage établi par l'organisme agréé DEKRA en date du 21 février 2022
- rapport de vérification des extincteurs par la société IPS le 1^{er} avril 2022

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

- rapport de vérification des alarmes par la société IPS au 1^{er} avril 2022 avec observations levées par la société LUMAGE le 19 janvier 2023

Au cours de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a fait procéder aux essais suivants en situation de coupure électrique générale :

- mise en service de l'éclairage de sécurité dans l'ensemble de l'établissement
- vérification de l'ouverture complète de l'ensemble des issues de secours
- essai du téléphone filaire
- action sur le déclencheur manuel situé dans la circulation à côté de la salle numéro 3 entraînant sans temporisation la diffusion de l'alarme générale sonore

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 20 janvier 2023

Centre de Loisirs
2 chemin des Renouillères
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant à l'exception d'un BAES (salle de motricité) et du téléphone filaire

A l'issue de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

- 1/ assurer le bon fonctionnement du BAES
- 2/ assurer le bon fonctionnement du téléphone filaire sous coupure électrique ou mettre en place des consignes pour l'appel avec un téléphone portable
- 3/ identifier l'ensemble des locaux sur des supports inaltérables
- 4/ mettre un BAES au-dessus de l'issue de secours de la salle de repos
- 5/ mettre à jour les plans d'évacuation et d'intervention
- 6/ continuer à limiter l'affichage dans les circulations et les salles
- 7/ déplacer le BAES situé au-dessus de la porte de salle de repos et le mettre au niveau de l'accès des sanitaires (adultes/enfants)
- 8/ tenir à jour un seul et unique registre de sécurité
- 9/ assurer la formation du personnel à l'utilisation des moyens de secours propres à l'établissement et à la conduite à tenir en cas d'incendie et la prise en charge des personnes en situation de handicap
- 10/ ne pas mettre de mobilier à proximité immédiate des radiateurs électriques
- 11/ remettre un ferme porte sur la porte de la salle de réunion

Et les membres de la commission communale de sécurité et d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)


3